

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

ACCEPTER

COMMENT FAIRE POUR PAYER SANS CONTACT AVEC UN TÉLÉPHONE PORTABLE AVEC LE CNAFAL

Date de publication : 14/01/2022 - Internet/multimédia

"Bonjour, j'aimerais faire des paiements sans contact avec mon téléphone, mais j'ai peur de ce qui pourrait se passer si on me le volait !"

Le paiement sans contact est entré dans nos habitudes de consommation, notamment, avec la crise sanitaire. Il peut être effectué à partir d'une carte bancaire ou d'un téléphone portable.

Pour rappel : ce type de paiement sans contact ou "M-paiement" est possible **pour les paiements allant jusqu'à 50 €** mais aussi, contrairement à la carte bancaire, **pour des paiements supérieurs à 50 €**

Pour utiliser votre mobile comme moyen de paiement, quelques manipulations sont requises :

- il s'agit tout d'abord d'activer la fonctionnalité NFC (Near Field Communication - communication en champs proche), la technologie sans contact. Elle existe pour tous les portables récents,
- il faut installer ensuite une des applications mobiles gratuites : Apple pay, Paylib, Samsung Pay, Google Pay. Mais attention, certaines ne sont pas compatibles avec toutes les banques,
- après l'installation de l'application compatible, il faut paramétrer vos données avec l'application.

Une fois ces manipulations effectuées, votre portable fonctionne comme une carte bancaire. L'utilisation de cette fonction ne génère pas de frais pour le client.

Avant chaque paiement, vous devez activer la fonction NFC dans les paramètres de votre téléphone. Pour éviter les fraudes, il est préférable de la désactiver si vous n'avez pas besoin d'effectuer d'achat avec votre portable.

- **Pour les paiements inférieurs à 50 euros, le paiement sans contact avec votre téléphone, fonctionne comme avec une carte bancaire.**
- **Pour un paiement supérieur à 50 € vous devez vous identifier pour valider la transaction.** Dans ce cas, il s'agit de déverrouiller le téléphone par un mot de passe ou un élément dit biométrique, comme par exemple, une empreinte digitale ou une reconnaissance faciale, ou encore un code personnel spécifique. Ce code spécifique est strictement confidentiel.

En cas de perte ou de vol de votre téléphone portable, prévenez votre opérateur téléphonique, mais également votre banque, comme lors d'une opposition de carte bancaire, afin que votre téléphone ne puisse pas être utilisé pour effectuer des paiements frauduleux.

Vous pouvez aussi porter plainte auprès d'un commissariat de police ou de la gendarmerie.

